

## 05

# Projet Collectif : Prévenir les risques professionnels – Module 3 : Le plan d'action = Contacter votre Conseiller Emploi Formation

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

Pilote de la démarche ou  
Direction et représentant du  
personnel (DP, DS, membres  
CHSCT...)

### Durée

2 jours

## Lieux & dates

## Interlocuteur Unifaf

Contactez votre Conseiller  
Emploi Formation

## Contexte

**Vous êtes déjà engagés dans une démarche de Santé au travail** n'hésitez pas à contacter votre Conseiller Emploi Formation.

L'Enquête Emploi 2017 a permis d'observer que la Branche était fortement touchée par les problématiques de santé au travail :

- ➔ Taux d'accident du travail : 8,2% en 2017 (7.8% en 2012)
- ➔ 2 secteurs de la Branche sont particulièrement concernés : hébergement pour personnes âgées (taux d'AT= 10, 1 %) et adultes handicapés (taux d'AT = 8,2%).
- ➔ Il en découle une légère hausse des licenciements pour inaptitude : 6,3 licenciements pour 1 000 salariés en 2012 contre 6 en 2007.

La recomposition du tissu associatif, à travers des regroupements et des restructurations, la recherche de performance, et l'évolution des publics accueillis (renforcement des pathologies, précarisation, situations de tension avec les usagers, etc.), constituent des facteurs pouvant accentuer les risques professionnels et impacter les environnements de travail et l'organisation du travail.

Ce contexte, les associations en ont conscience et beaucoup tentent de mettre en place des actions. La démarche de prévention des risques professionnels qui s'articule autour du Document Unique est la démarche à s'approprier et à mettre en place pour faire baisser la sinistralité.

## Objectifs

- Définir un plan d'action et suivre sa mise en œuvre notamment grâce au Document Unique d'évaluation des risques professionnels

## Prérequis

Avoir fait les modules 1 et 2 ou maîtriser la méthodologie d'évaluation des risques professionnels.

## Contenu

- Elaborer une démarche participative de réflexion sur les pistes d'action de prévention à partir des analyses réalisées.
- Suivre et évaluer la démarche de prévention des risques professionnels mise en place pour la faire évoluer.
- Mettre en œuvre une information régulière des salariés sur la démarche.